

## RÈGLEMENT N° 2015-327

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALO- INDUSTRIELLE AU NORD DU BOULEVARD DES MONTAGNAIS**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle au nord du boulevard des Montagnais;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Lorraine Dubuc-Johnson pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 10 août 2015 ;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE  
CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commercialo-industrielle à même une aire d'affectation récréative (ancien Club de Golf, boulevard des Montagnais).
4. Ladite aire d'affectation commercialo-industrielle est agrandie à partir des lots connus et désignés comme étant les lots 5 521 020 et 5 251 021 du cadastre du Québec. Ces lots tels qu'illustrés au plan annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 juin 2015
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 30 juin 2015
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 22 juillet 2015
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 10 août 2015
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 septembre 2015
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 23 octobre 2015
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 novembre 2015
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 4 novembre 2015
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 23 octobre 2015

**Règlement n° 2015-327 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Le

---

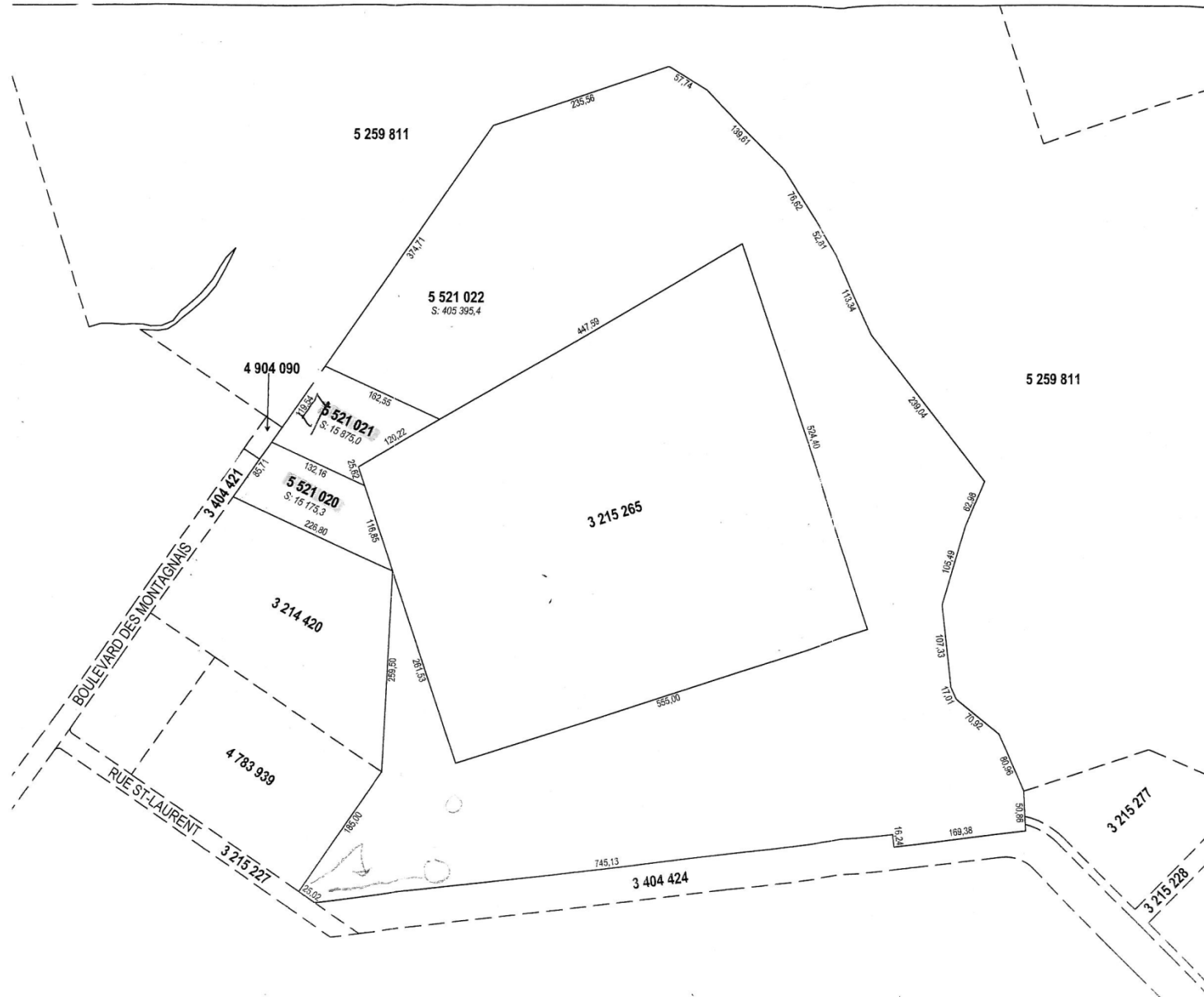
Greffière

# Règlement n° 2015-327 (suite)

## ANNEXE A

LAN CADASTRAL

PLAN



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.	
DOSSIER: 1044055	
Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) : 22J01-050-0803	Projection : MTM Fuseau : 6
Échelle : 1: 5000	

<p><b>PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE</b> <b>CADASTRE DU QUÉBEC</b> Circonscription foncière: Sept-Îles Municipalité(s): Sept-Îles (Ville)</p> <p>Loi(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, ( L.R.Q., c. C-1)</p>
--

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.
Préparé à Sept-Îles
Signé numériquement par: Dany Savard a.g. (Matricule 2150)
Minute: 4365      datée du 6 mai 2014 Dossier ag: 2014-054

Copie authentique de l'original, le	
--	--

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

